

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE – TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

SECRETARIAT GENERAL

HAUT COMMISSARIAT NATIONAL AU DEMINAGE

CENTRE NATIONAL DE DEMINAGE

Communication

de

Monsieur **ASSANE NGUEADOUM** Conseiller Technique Chargé
du Plan Stratégique et des Opérations du Centre National de
Démunage du Tchad à l'Assemblée des États Parties à la
Convention d'Ottawa

AMMAN du 18 au 22 Novembre 2007

(JORDANIE)

Thème : Assistance aux victimes de mines

Votre Altesse Royal

Messieurs les Coprésidents

Distingués Délégués

Mesdames, Messieurs

Je voudrais avant tout féliciter au nom de la délégation Tchadienne le Comité du groupe de contact sur le thème, **Assistance Aux Victimes des Mines** pour le travail accompli dans le cadre de cette mission.

Mon pays, le Tchad se réjouit de participer à la 8^e Assemblée Générale des Etats Parties à la Convention d'Ottawa qui se tient à Amman en Jordanie, au bord de la mer morte.

En effet si l'objectif ultime de la Convention d'Ottawa est le respect de la sécurité de la personne humaine, les victimes et survivants de mines devraient être le centre de nos préoccupations. La traduction d'une telle démarche est, d'un coté, de prévenir que des personnes deviennent des victimes à travers l'interdiction de la production et l'utilisation, la destruction des stocks, le Deminage et l'universalisation des obligations de la convention et d'un autre coté, d'apporter l'aide nécessaire aux victimes, afin de leur permettre de recouvrer une place digne au sein de la société. Or en dépit des progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, le nombre des victimes continue d'augmenter et leur prise en charge n'est toujours pas à la hauteur des espérances suscitées par l'élan de solidarité qui constitue le fondement de cette Convention.

Le Tchad, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Convention développe un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation aux risques de mines et se soucie sérieusement de la prise en charge des victimes de ces engins de destruction. Ce souci du Gouvernement Tchadien s'est traduit dans les faits par la prise de plusieurs actes officiels et le dernier est la Loi **N°007/PR/2007** du 09 mai 2007, portant protection des personnes handicapées.

Cette loi donne l'accessibilité, base fondamentale de la vie des handicapés en général et des victimes de mines en particulier sera adaptée à tous les niveaux des secteurs publics et privés. Elle précise les droits des personnes handicapées notamment les droits, à la santé, à l'Education et à la Formation, à l'insertion socio-économique, à la Culture, aux sports, aux loisirs et à la communication, au transport, à l'habitat et à la sécurité.

Cet effort continu a été soutenu ~~de notre part~~ *par ailleurs* par l'adhésion du Tchad aux différentes résolutions, recommandations et Convention relatives à la protection et à la réinsertion des personnes handicapées dans la société, particulièrement le Plan d'Action Mondial adopté par la décennie des Nations Unies (1983-1992), les règles d'égalisations des chances des personnes handicapées (1993), et la décennie Africaine des personnes handicapées par ~~l'OUA~~ *l'Union Africaine* (2000-2009).

Altesse, Excellence, Mesdames et Messieurs
~~Messieurs les Coprésidents~~

En 2001 le Gouvernement du Tchad a initié une étude d'impact Socio-économique de la présence des mines et munitions non explosés sur les communautés Tchadiennes. Cette étude conduit par l'ONG Handicap International, à démontrer que 284.435 habitants étaient directement touchés par la pollution et avait fait au moment de

l'enquête 1688 victimes dont plus de 339 victimes au cours des 24 derniers mois, chiffre qui est passé depuis à plus de 2628 victimes recensés dont 1144 victimes décédées et 1484 blessées.

Cette situation s'est dégradée à partir d'avril 2006 suite à des attaques de rebelles et le nombre des victimes augmente depuis à un rythme exponentiel. On est passé de 39 victimes en 2005, à 140 victimes en 2006 et à 184 pour cette année 2007 qui n'est pas terminée, dont :

- **6 victimes de mines**
- **178 victimes d'UXOs ;**
- **dont 177 victimes civiles ;**
- **parmi lesquelles 148 enfants ;**
- **51 décès ;**
- **et 43 amputés.**

Le bilan de victimes recensées à la date de l'étude d'impact socio-économique de 2001 au 30 septembre 2007 est de 2628 victimes dont 1144 victimes décédées et 1484 blessées.

Le Tchad a initié un projet pour la réactualisation des données sur les victimes de mines, l'analyse de la situation et la rédaction d'un plan d'action afin de mieux adapter notre réponse à cette problématique dans l'optique de développer une bonne stratégie d'assistance aux victimes sous tous ses aspects.

S'agissant des soins et du suivi médical, il y a lieu de relever, que l'accès rapide vers une structure de soins, au Tchad, dépend du lieu de l'accident, et que cela dure de quelques heures à quelques jours. Le centre de santé demeure la structure la plus proche des communautés. Les cas graves sont transférés à N'Djamena dans un grand centre de santé (~~Hôpital Militaire~~) mais les délais s'avèrent souvent long, en raison du manque des moyens d'évacuation médicalisés d'une part, et de l'état du réseau routier d'autre part. Nous souhaitons avec l'appui de la communauté internationale le renforcement en matériels afin de pouvoir équiper les hôpitaux de Faya, Fada et Abéché afin de parer à ce déficit et apporter un appui conséquent aux victimes.

Pour ce qui concerne la rééducation physique des victimes de mines, il faut mentionner tout d'abord que le coût des soins est élevé et que cela constitue une limitation importante à l'accès à des tels traitements de rééducation. La plupart des hôpitaux de N'Djamena n'étant pas équipés de matériel orthopédique, ni de centre d'accueil pour les brûlés, (la majorité des accidents de véhicules sur des mines se traduisant par l'embrasement du véhicule).

L'assistance aux victimes demeure l'une de faiblesse du Programme de Deminage Humanitaire du Tchad. A cet effet, nous lançons un appel à la communauté internationale et demandons à bénéficier de la venue au Tchad d'un expert pour aider à la réalisation d'un plan d'action pour l'assistance aux victimes. Il réitère son appel afin que les pays amis et les organisations internationales se joignent à lui dans ses efforts pour cette opération à visage humaine tant attendue par les victimes.

Je vous remercie

Le Tchad